

**Délibération 3.08**  
**Indemnité de départ volontaire**

**Intervention de Stéphane BARRE**

Notre groupe s'oppose évidemment à ce projet de délibération qui contribue selon nous au détricotage de la fonction publique et de son statut.

En même temps qu'elle utilise la bonne vieille ficelle de l'appât du gain à court terme pour pousser des agents déjà fragilisés par la perte de leur mission, à se faire harakiri.

Des agents priés ici par un chèque, non pas simplement à quitter la collectivité, mais à sortir de la fonction publique en étant prié de ne plus y revenir. Sinon comment comprendre l'impossibilité mentionnée dans le dispositif de ne pas pouvoir rejoindre une autre fonction publique après leur départ de la collectivité ?

Dans la fonction publique on est titulaire de son grade mais pas de son poste. Par conséquent, qu'une mission évolue, qu'elle disparaisse même sur décision de l'autorité territoriale comme on dit, ou par changement de la réglementation, c'est courant.

Alors, votre employeur est tenu de vous proposer une autre mission en adéquation avec vos compétences et votre grade.

Vous perdez votre mission, vous gardez votre grade et vous obtenez une nouvelle mission.

Or, avec ce dispositif, vous voulez tout : la mission et le grade, l'emploi et le poste.

Et pour cela vous êtes prêts à payer cher.

De toute façon à l'arrivée le coût sera amorti et vous dégagerez une plus-value comptable. Sur le plan humain c'est autre chose car non, tout ne s'achète pas et ne se règle pas à coups de chèques.

D'ailleurs d'entrée, la cible du dispositif est dans le viseur : les fonctionnaires de la fonction publique territoriale sous statut.

Ceux dont on ne peut pas se débarrasser sans obtenir leur démission. Les autres ne sont pas concernés, forcément on a déjà les moyens de s'en passer, il suffit par exemple de ne pas renouveler leur contrat et ils partent, sans rien cette fois.

Ainsi, les agents sous droit privé, les contractuels ou les fonctionnaires en détachement d'autres fonctions publiques sont bien entendu exclus du dispositif. Comme d'ailleurs des fonctionnaires dont les missions sont transférées.

Et on ne lésine pas sur les moyens pour le coup, allez, deux ans de traitement versé en une fois, signez-la en bas de la page et démissionnez en abandonnant vos droits et toute perspective de retour.

Et si vous passez à travers les gouttes et regagnez une autre fonction publique d'ici 5 ans ou même un établissement public, vous devrez rembourser !

Arrêtons la mascarade, il s'agit bien d'un outil mis à disposition des politiques de diminution du nombre de fonctionnaires, la notion de mission supprimée étant parfaitement subjective et servant ici d'excuse ou d'habillage.

Que vous souhaitiez appliquer cette disposition prévue par les gouvernements libéraux antérieurs ne nous étonne d'ailleurs pas.

Nous voyons même dans le moment choisi pour l'appliquer, 10 ans après la possibilité réglementaire offerte, un signal de plus de votre volonté de réduire les services publics et le nombre d'agents publics au service, non pas de notre collectivité mais des seinomains, ne l'oublions pas.

Etre fonctionnaire c'est une vocation, cela peut être également une opportunité que votre vie personnelle ou professionnelle vous offre. Et puis il faut décrocher le droit de pouvoir intégrer la fonction publique.

Mais dans tous les cas, c'est un choix qui repose sur un contrat.

Vous savez que vous n'aurez ni les facilités d'embauche, ni les facilités de promotion et de carrière que vous pourriez trouver dans le privé.

Vous savez également que votre traitement en fin de mois sera inférieur, voire très inférieur à ce que vous percevriez dans le privé à mission équivalente.

Et qui plus est vous ne bénéficierez pas de la progression mécanique de votre traitement, le gel du point d'indice depuis plus de 10 ans est là pour le rappeler.

Mais en contrepartie, votre employeur public par le statut qu'il vous garantit, vous protège et vous met notamment à l'abri des affres du chômage, dont nous savons tous qu'il est l'un des facteurs, avec la santé, les plus prégnants des difficultés de la vie.

Ce statut que certains osent qualifier de privilège, alors qu'eux-mêmes gagnent exponentiellement plus que les supposés privilégiés.

Sous prétexte d'une prétendue liberté individuelle et encore une fois en se servant de l'hameçon du chèque dans une période si difficile pour le pouvoir d'achat, vous ne vous payez pas simplement des postes de fonctionnaires pour les supprimer, vous vous payez les fonctionnaires.

Et cerise sur le gâteau, si ces derniers choisissent, enfin le mot choix est bien mal à propos, de démissionner pour toucher le chèque sans disposer d'un nouvel employeur dans le privé, c'est Pôle Emploi et l'assurance chômage qui devront s'en débrouiller.

Nous savons que le gouvernement en place veut s'attaquer au statut de la fonction publique en libéralisant les embauches par recours massifs aux contractuels, y compris dans les postes de direction, ou par les plans de départs volontaires qu'il veut initier.

Vous n'allez tout de même pas devenir un laboratoire d'essai du Macronisme ?

Vous êtes Monsieur le Président, attaché aux départements, nous aussi, mais à des départements pérennes parce que leurs missions sont assurées par des agents publics qui développent leurs compétences dans la durée.

Cet attachement et cette reconnaissance de notre utilité passent par des emplois de la fonction publique territoriale à tous les étages.